

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## 2023/2026

Commune de Crécy la Chapelle

## PLAN MERCREDI



ACCUEIL PERISCOLAIRE  
ACCUEIL DE LOISIRS  
MERCREDI

Standard Mairie : 01 64 63 94 36  
Education/Enfance : 01 64 63 97 47  
[scolaire@crecylachapelle.eu](mailto:scolaire@crecylachapelle.eu)

# Sommaire

<b>PREAMBULE</b>	
<b>I – BILAN RYTHMES SCOLAIRES EVALUATION PEDT 2015/2018</b>	Page 4
<b>II - DONNEES GENERALES</b>	Page 6
1) Identification	
2) Périmètre et public	
A- Présentation de la commune	
B- Public concerné par le PEDT	
C- Modes d'inscription scolaire, périscolaire, extrascolaire	
D- Modalités d'information des familles	
3) Aides et Accompagnements scolaires	
<b>III – ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC</b>	Page 9
1) Moyens de garde	
2) Les associations communales	
3) Les équipements communaux	
4) Diagnostic Communal	
5) Diagnostic Education Nationale	
6) Les actions à développer	
<b>IV – UN PEDT 2023/2026 PARTAGE</b>	Page 15
1) Les objectifs du PEDT	
A- Les objectifs principaux	
B- Les objectifs pédagogiques des différents accueils	
C- Les objectifs opérationnels des écoles	
2) Les partenaires et acteurs	
3) Les différents dispositifs	
4) Le comité de Pilotage	
<b>V – MISE EN OEUVRE DU PEDT</b>	Page 18
1) Les ressources humaines mobilisées	
2) Les ressources financières	
3) Organisation générale	
A- Les écoles concernées	
B- Les accueils de mineurs	
C- Les temps de prise en compte dans le Pedt	
D- Les effectifs	
<b>VI – PLAN MERCREDI</b>	Page 23
1) Les objectifs visés par le plan mercredi	
Axe1 : Complémentarité et cohérence éducative des différents temps	
Axe 2 : L'accueil de tous les publics	
Axe 3 : Mettre en place la richesse du territoire	
Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité	
2) L'évaluation du PEDT / PLAN MERCREDI	
3) Organisation générale : les journées types Alsh et Mercredi	
<b>Annexes</b> : 1- Informations à destination de la CAF	Page 33
2- Exemple planning pour 2022 et prévisionnel 2023	
3 et 4 -Grille d'évaluation du PEDT et PLAN MERCREDI	

# Préambule

---

La nouvelle municipalité a décidé de renouveler le Projet Educatif de Territoire (PEDT), après avoir fait un bilan de son premier projet. Ce choix donne l'occasion de maintenir et d'améliorer la synergie déjà existante entre les différents partenaires, tout en mettant en œuvre le nouveau dispositif « Plan Mercredi »

Des réunions de travail avaient commencé sur l'année scolaire 2019/2020 mais l'arrivée de la COVID19 a mis un frein au projet et donc retardé son renouvellement.

La demande forte des familles est de pouvoir proposer un important panel d'activités pendant les temps « périscolaires » et « extrascolaires » aux enfants de l'école maternelle et élémentaire.

L'un des objectifs principaux de la collectivité est le bien-être et l'épanouissement des enfants mais aussi de pouvoir leur donner une véritable égalité des chances.

La commune a la possibilité et la mission de mettre à profit les temps durant lesquels elle a la charge des enfants pour tenir un rôle éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale. Depuis de nombreuses années, elle avait déjà fait le choix d'intégrer gratuitement et durant le temps scolaire, des activités sportives et musicales.

En ce sens, le PEDT de Crécy la Chapelle représente un véritable enjeu de société à l'échelle communale et participe directement à l'amélioration du service rendu aux Créçois.

Il permettra de continuer à rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet portant des valeurs communes que sont : la réussite éducative de tous, l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'épanouissement personnel et l'estime de soi, la citoyenneté, la laïcité, la solidarité, etc. et formaliser un parcours cohérent pour l'enfant au sein de son organisation scolaire, périscolaire, extrascolaire et associative dans le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement des enfants.

La nouvelle équipe municipale a décidé de reprendre la rédaction du PEDT 2023/2026 avec l'ambition de :

- Proposer à chaque enfant un parcours d'activités éducatives variées en complémentarité avec les enseignements scolaires.
- Contribuer à la réussite de chaque enfant en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une estime de soi positive et une confiance en ses possibilités.
- Mise en œuvre du dispositif « Plan Mercredi » afin de favoriser les activités de qualité (culturelles, sportives, intergénérationnelles, écologique...)

Son approbation par l'ensemble de nos instances, engendra la signature, avec notre partenaire CAF, d'une convention dans le cadre de ce projet et la labellisation du dispositif « Plan Mercredi » avec la signature d'une convention.

La mise en œuvre d'une organisation du temps scolaire sur 4 jours ayant un impact sur la semaine des enfants, l'une des priorités de construction du PEDT, s'est portée sur la thématique de la journée du mercredi en accueil de loisirs.

Ce projet a été construit par la collectivité et les partenaires dans le respect de la charte qualité du « Plan Mercredi » (**annexe 1**).

# I- Bilan des rythmes scolaires

## Evaluation du PEDT 2015/2018

---

### **Bilan observatoire « rythmes scolaires » :**

Suite au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, à la rentrée de septembre 2014, la commune avait rédigé son premier PEDT en tenant compte des nouveaux rythmes scolaires incluant la semaine scolaire à 4,5 jours hebdomadaire et mis en place un Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avec différentes propositions d'ateliers :

- L'emploi du temps en maternelle prévoyait 45 minutes de TAP par jour.
- L'emploi du temps en élémentaire prévoyait 1h30 par jour (deux services x 0h75)

Suite aux élections présidentielles de 2017, un nouveau décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a autorisé les communes qui le souhaitent de sortir de la réforme des rythmes scolaires et ainsi revenir à la semaine de quatre jours. La mesure pouvait avoir un effet immédiat mais les communes ont eu le temps de prendre leur décision jusqu'en 2019 avec l'accord de l'Inspection Académique.

Malgré le manque d'un bilan scientifique national sur les rythmes scolaires depuis septembre 2014, un bilan des équipes enseignantes avaient fait apparaître que sur la semaine de 4,5 jours, il n'y avait pas eu d'améliorations constatées dans les apprentissages avec une plus grande difficulté de concentration, de nervosité et de fatigue particulièrement en fin de semaine surtout sur le secteur maternel. De plus, les absences des élèves étaient plus fréquentes le mercredi matin.

Une enquête a été menée auprès des familles et des concertations entre enseignants, parents d'élèves élus et la municipalité. Le sondage indiquait que 70% des familles souhaitaient revenir à la semaine de 4 jours et ce choix a été validé par l'ensemble des acteurs et par délibération du Conseil Municipal en date du

De nouveaux horaires scolaires ont donc été repensés ainsi que l'organisation des différents temps périscolaires et accueils de loisirs pour les mercredis.

Une nouvelle organisation scolaire et périscolaire plus adaptée à la semaine de 4 jours a été mise en place dès septembre 2017.

De fait, le PEDT 2015/2018, qui arrivait à échéance fin 2018, n'ayant pas été reconduit à la rentrée 2017 est devenu caduque mais a été maintenu jusqu'à sa fin de validité (2018).

L'année 2020 et 2021 ont été des années « Test » et ont permis de nous regrouper afin de fixer de nouveaux objectifs pour le nouveau PEDT 2023/2026 en fonction des besoins constatés sur les différents temps de l'enfant.

### **Démarche d'évaluation et synthèse :**

L'évaluation du PEDT 2015/2018 a pu se faire tout au long de sa mise en œuvre par le biais du Comité de pilotage et de réunions diverses (Commissions affaires scolaires ; Conseils d'écoles ; Sondages enfants / parents ; Réunions d'équipe ; échanges réguliers avec les animateurs ; Entretiens avec les directrices d'écoles..)

Ces temps d'échanges ont permis à la municipalité de réajuster et/ou de confirmer une organisation, des pratiques et des actions en prenant en compte le bien-être de l'enfant, la satisfaction des familles et des différents acteurs éducatifs.

Lors du comité de pilotage du PEDT, les directions des écoles et les représentants de parents d'élèves et le service animation ont indiqué que, globalement, la mise en place des rythmes scolaires s'était déroulée dans de bonnes conditions.

Toutefois, il était très difficile de mettre en place des activités pertinentes et intéressantes en maternelle car le temps de mise en place réduisant le temps d'activité.

L'évaluation au terme de ce PEDT 2015/2018 nous confirme que sa mise en œuvre a permis de renforcer la concertation et la communication entre les différents acteurs éducatifs, notamment entre les parents, les enseignants et l'équipe du service animation. Les activités proposées dans le cadre des TAP ont été très majoritairement appréciées par l'ensemble des enfants de l'école élémentaire.

Néanmoins, la fatigabilité des enfants sur une semaine de 4 jours  $\frac{1}{2}$  d'école a été relevée par un grand nombre de familles mais aussi par les enseignantes surtout sur le secteur maternel.

L'organisation du temps scolaire a été modifiée mais l'apport de cette concertation partenariale et éducative reste l'une des priorités pour l'ensemble des partenaires et la commune. Au regard du bilan PEDT 2015-2018 et du diagnostic 2022, les objectifs du nouveau PEDT 2023-2026 sont les suivants :

- Poursuivre et développer les actions transversales scolaires, périscolaires et extrascolaires pour une meilleure cohérence et continuité éducative.
- Renforcer les liens, les échanges et les coopérations entre les différents partenaires du PEDT (Ecole, Périscolaire, Parents d'élèves, Associations..).
- Communiquer davantage sur le PEDT pour permettre une plus grande appropriation par les acteurs et valoriser les actions portées par le projet.
- Continuer à enrichir l'offre éducative en s'appuyant sur les ressources internes.
- Elargir et diversifier les thématiques des temps de découverte.

## II- Données Générales

Ce PEDT a été élaboré par les élus, services municipaux/extramunicipaux, en partenariat avec l'Education nationale, les parents d'élèves élus.

### 1/ IDENTIFICATION

Collectivité Territoriale porteur du projet :  
Mairie de CRECY LA CHAPELLE  
Place Michel Houel  
77580 CRECY LA CHAPELLE  
Téléphone : 01 64 63 94 36



• Coordonnateur du projet :  
TEIXEIRA Sylvie  
Responsable du Pôle Education/Enfance  
Téléphone : 01 64 63 97 47 / 07 61 75 17 71  
[sylvie.teixeira@crecylachapelle.eu](mailto:sylvie.teixeira@crecylachapelle.eu)

• Coordonnateur pédagogique :  
MEDINGER Amandine  
Directrice des Accueils Périscolaires et ALSH  
Téléphone : 01 64 63 65 67 / 06 77 69 52 73  
[amandine.medinger@crecylachapelle.eu](mailto:amandine.medinger@crecylachapelle.eu)

Le conseil Municipal est composé de 27 élus

La Maire, 8 Adjoints, 1 Conseiller délégué  
et 17 Conseillers Municipaux

### 2/ PERIMETRE ET PUBLIC

Le PEDT concerne le périmètre de la commune de Crécy-la-Chapelle.

Une attention particulière est portée sur les passerelles et les transitions entre les différents temps. La démarche engagée par le PEDT est basée sur l'implication de tous les acteurs éducatifs concernés, dans l'élaboration de ce projet, la mise en œuvre et l'évaluation du projet.

#### A- Présentation de la commune

Surnommée la Venise de la [Brie](#) pour ses nombreux canaux, appelés des brassets que l'on peut parcourir en canoë et ville médiévale dont on peut voir les traces de ses tours, moulins et lavoirs, Crécy-la-Chapelle possède des vestiges moyenâgeux (collégiale, chemin de ronde, beffroi...) Parcours des peintres impressionnistes et de Corot à travers le circuit pédestre de "la Vallée des peintres"

Un golf-restaurant-hôtel « Le domaine de Crécy » avec son Zoo et parc animalier immersif « Le Parrot World »  
Ouvert de février à octobre

Un jardin privé « remarquable » Le Moulin Jaune.



La commune de Crécy la Chapelle fait partie de l'arrondissement de Meaux et s'étend sur une superficie de 1 578 hectares. Population 2021 : 4 735 et 2022 : 4 843  
Elle dépend du canton de Serris depuis début 2015.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle a intégré la [Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie](#) et des élus municipaux y siègent pour représenter la commune.

## **B- Public concerné par le PEDT**

Il s'adressera aux enfants et les jeunes de notre territoire 3 à 11 ans en priorité.

- **Ecole Maternelle « les Promenades » : 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 sur 4 jours**

L'école maternelle a ouvert ses portes le 3 janvier 1986 avec 4 classes. Extension en 1992 avec 2 classes supplémentaires. Nouveaux travaux en 2017 avec l'agrandissement du réfectoire et du hall utilisé pour les temps de motricité.

De nouveaux travaux d'extension en 2022 ont permis aux enseignants de retrouver un espace plus convivial au sein de l'école, un confort pour les enfants avec un dortoir plus grand, des sanitaires supplémentaires. Extension permettant d'accueillir 2 classes supplémentaires si nécessaire.

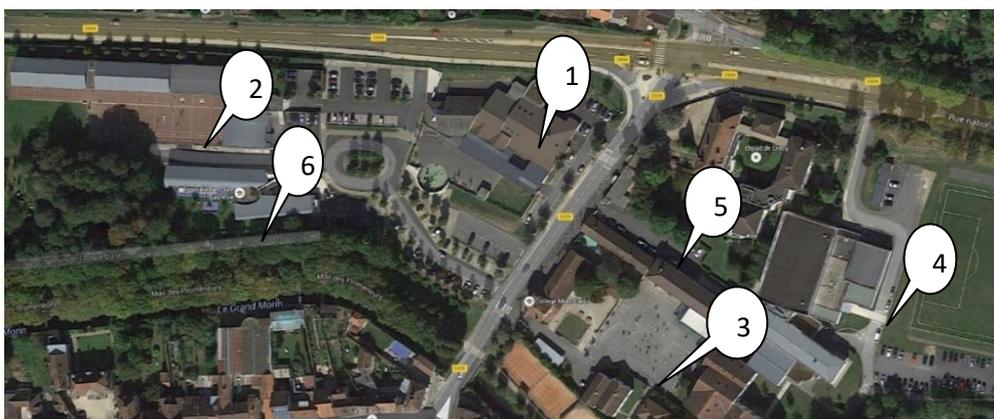
- **Ecole élémentaire « l'Eau Vive » : 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 sur 4 jours**

Celle-ci a ouvert ses portes à la rentrée 2005. Elle possède un mini gymnase, une bibliothèque / ou salle dédiée à la musique.

- **Accueils périscolaires et accueil de loisirs maternel et élémentaire**

L'enjeu de la municipalité était de regrouper sur un même périmètre l'ensemble des écoles et structures afin de faciliter la vie des parents et des utilisateurs des services publics liés à la petite enfance et à la jeunesse.

### Situations géographiques des Structures/Etablissements scolaires communaux et intercommunaux



1) **Ecole Maternelle « les Promenades »**

2) **Ecole élémentaire « l'Eau Vive »**

3) **Collège « Mon Plaisir »**

Le collège crée en 1976 et adopte le nom du lieu-dit « Mon Plaisir ». Une extension a été apportée en 2010. Il accueille les enfants de 12 communes et comptait 692 élèves en 2022

4) **Gymnase communal**

Mise à la disposition des salles aux écoles maternelle, élémentaire et collège ainsi qu'aux associations sportives et culturelles.

5) **Périscolaire et accueil de loisirs maternel**

6) **Crèche Multi-Accueil/Maison pour Tous /Relais des assistantes maternelles** : structure intercommunale

### **C- Modes d'inscription scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Portail famille

Fiche unique d'inscription

Par mail

Inscription modulable possible mensuellement pour l'ensemble des services (sauf cantine qui peut être modifié à deux jours)

### **D- Modalités d'information des familles**

Portail famille via le site web

Réseaux sociaux

Site officiel de la Mairie

Affichage écoles et accueils périscolaires

Par Email

Service Education/enfance et avec la direction des accueils périscolaires et Alsh

**Pour information : Ecole Montessori « Le Vergé d'Elisa » : Horaires : 8h et 18h**

Le verger d'Elisa est une école bilingue français-anglais située dans le centre-ville de Crécy la Chapelle. Privée, elle accueille les enfants de 2 à 11 ans et propose une garderie payante jusqu'à 18h.

## **3/ AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS SCOLAIRES**

### **RASED**

Présentation : Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), dont le bureau est situé à l'école élémentaire l'Eau Vive, est composé d'une enseignante spécialisée « une maîtresse E » chargée de l'aide aux élèves en difficultés et d'une psychologue scolaire.

### **PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Elle intervient sur 17 écoles réparties sur 14 communes. Elle rencontre les parents au préalable avant d'effectuer un bilan psychologique, une observation en classe ou un entretien individuel avec l'enfant. Les élèves sont toujours vus sur le temps scolaire et avec l'autorisation écrite des parents. Il n'est pas possible de pratiquer un suivi thérapeutique mais la psychologue se tient à disposition des parents pour conseiller des aides extérieures.

En cas de problème particulier, les parents peuvent la contacter directement sans passer par l'école.

=) La psychologue scolaire a d'autres missions :

Relation avec MDPH et autres professionnels extérieurs de l'école (Psychologue, orthophoniste, psychomotricienne, Maison Des Solidarités, Centre Médico Psychologique...)

- **L'enseignante spécialisée « Maitresse E » (RASED)** vient en aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires. Elle intervient auprès de petits groupes d'élèves en général 2 fois par semaine ou en co-intervention. Son rôle est d'apporter des aides pédagogiques, en particulier des stratégies d'apprentissage. Les parents peuvent contacter le RASED si besoin. Après avoir informé les parents, l'enseignante effectue une évaluation puis élabore un projet d'aide qu'elle présente à l'enseignant puis aux parents. Elle peut également aider à rédiger des PPRE, et intervenir dans les classes pour aider à mettre en place certains projets. Eventuellement, **à la demande**, peut intervenir sur toute la circonscription.

## **D'autres aides précieuses avec des interventions dans nos écoles :**

- ❖ une enseignante chargée de l'aide aux élèves présentant des problèmes de comportement.
- ❖ une enseignante chargée de l'aide aux élèves allophones (non francophones). Elle intervient dans l'école pour 2 élèves en 2021 (portugais et sud Africain)

Suite à la guerre en Ukraine, nous avons accueilli jusqu'à 5 élèves en maternelle et 10 en élémentaire :

- ❖ L'enseignante UPE2A intervient également pour des conseils en maternelle
- ❖ La directrice de l'école élémentaire mène un atelier langage avec les élèves allophones de cycle 2 tous les après-midis.
- ❖ Le CASNAV est venu dans les deux écoles durant l'année 2021/2022, à la rentrée 2022 et revient en janvier 2023.

## **III - Etat des lieux / Diagnostic**

---

Le regroupement des écoles maternelle et élémentaire ainsi que l'accueil périscolaire et l'accueil ALSH sur un même périmètre facilite la vie des parents.

### **1) Les Moyens de garde**

#### **Moyens de garde communaux**

##### **La restauration scolaire : Horaires =) 11h45 à 13h20**

Environ 75% des enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire prennent leur repas midi à la cantine.

##### **Accueil de Loisirs : Horaires =) 7h15 à 19h00**

L'accueil de loisirs occupe les locaux suivants : école maternelle ; école élémentaire ; accueil de loisirs maternelle, situés 10 rue de la chapelle.

Il fonctionne à toutes les vacances scolaires sauf fin d'année.

##### **Accueil périscolaire : du lundi au vendredi les jours scolaires**

##### **Horaires =) 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 19h00 en maternelle et élémentaire**

Les accueils des enfants le matin et du soir se font sur 3 sites depuis 2022

Accueil de loisirs maternel au 10 rue de la chapelle

Accueil de loisirs élémentaire au 1 rue de la chapelle et occupation d'une salle à l'école maternelle pour les CP et CE1 car les effectifs ont fortement évolué

##### **Accueil périscolaire du mercredi : Horaires =) 7h15 à 19h00**

##### **Etude surveillée : Horaires : 17h00 à 18h00**

Une deuxième étude surveillée a été mise en place depuis la rentrée 2021 puis une troisième pour la rentrée 2022. Elles sont encadrées par des enseignants.

## **Moyens de garde intercommunaux**

3 structures multi-accueil (régulier, occasionnel ou d'urgence) :

- "L'Éveil du Pays Créçois" située à Crécy-la-Chapelle
- "La Marelle" située à Esbly
- "Bulle d'éveil" située à Saint Germain sur Morin

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

- 2 antennes : Crécy-la-Chapelle et Esbly

## **2) Les associations communales**

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire communal et bénéficient des équipements à disposition. Parmi elles, on compte des associations :

- Sportives : sports de défense, Tennis, Crécy Golf, football, danse, gymnastique, randonnées pédestres, vélo
- Culturelles : bibliothèque, jeux, école de musique, club photo, maison du tourisme
- Artistique : les ateliers du Grand Morin avec de la peinture et dessin
- Sociales : Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), Secours Populaire, Secours Catholique, Association de Soins et Services à Domicile (ASSAD)
- Autres : associations des anciens combattants, la Paroisse, association des Jeunes Pompiers, regroupement des artisans et commerçants « Acacia ». De nombreuses manifestations sont également organisées par la commune et l'association en charge des événements : comme le marché de Noël, les brocantes, etc.

## **3) Les équipements communaux**

La commune possède des équipements administratifs comme la mairie et ses différents services distincts. Elle dispose également d'équipements sportifs :

- un gymnase,
- 6 terrains de football, dont un terrain synthétique,
- une salle omnisports (à l'école de l'Eau Vive),
- un dojo / salle multi-activités (à l'école maternelle)
- un parcours de santé,
- un terrain de basketball extérieur,
- un skate park,
- un terrain de tennis associatif,
- un « boulodrome » situé à l'entrée de la ville,
- Une bibliothèque municipale située à côté de la mairie,
- Une salle polyvalente d'une capacité de 150 personnes assises sont disponibles et accessibles aux habitants et utilisée par les écoles et service animation
- Des locaux « de la Chapelle » situés près de la Collégiale pour plusieurs associations culturelles et artistiques (l'école de musique, les Ateliers du Grand Morin ...)
- Des locaux au centre-ville pour les anciens combattants, le club de l'amitié et la maison du tourisme intercommunale

## 4) Le Diagnostic Communal

Les atouts du territoire	Les contraintes du territoire
<p><b>L'existence de structures au sein de la commune est un atout pour proposer des activités de qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux adaptés pour l'accueil d'enfants porteur de handicaps</li> <li>- 3 salles accueils périscolaires secteur élémentaire et 3 salles le secteur maternel</li> <li>- Une bibliothèque municipale et bibliothèques dans nos écoles</li> <li>- Une salle de motricité + salle multi-activités et une aire de jeux aménagée dans l'enceinte de l'école maternelle</li> <li>- Un mini gymnase dans l'enceinte de l'école élémentaire</li> <li>- Un grand gymnase municipal</li> <li>- Un jardin pédagogique</li> <li>- Une cuisine aménagée et adaptée aux enfants dans les locaux périscolaires</li> <li>- Un soutien matériel et pédagogique apporté aux membres du RASED et aux psychologues scolaires</li> <li>- Ouverture de l'accueil périscolaire à 7h15 au lieu de 7h30</li> <li>- Maintien des activités sur la pause méridienne sous forme : ludique, culturelle et/ou sportive.</li> <li>- Les anniversaires sont fêtés sur les temps de pause méridienne</li> </ul> <p><b>L'existence d'intervenants faisant partie prenante du PEDT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un animateur référent sur chaque école et sur tous les temps : matin, midi, soir et les mercredis, ce qui garantit une continuité éducative</li> <li>- Un intervenant sport diplômé et rémunéré par la collectivité qui permet à toutes les classes élémentaires de bénéficier d'une pratique sportive hebdomadaire renforcée</li> <li>- Un intervenant extérieur pour aider et initier les enfants à la découverte et la culture des plantes, du jardin potager et de la permaculture</li> <li>- Un agent présent dès 8h15, au point de regroupement afin de prendre en charge des enfants inscrits au Pédibus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture d'une salle périscolaire en élémentaire Rentrée 2022 suite à l'ouverture d'une 15<sup>ème</sup> classe.</li> <li>- Plus d'intervenant musique Rentrée 2022</li> <li>- Pas suffisamment de salles d'activités. Les enfants sont très demandeurs d'activités sportives et jeux de balles</li> <li>- Un jardin pédagogique peu utilisé car le temps ne le permet pas toujours</li> <li>- La cuisine aménagée et adaptée aux enfants : très appréciée et utilisée sur les temps d'accueil de loisirs mais non accessible durant la pause méridienne (TAP) Celle-ci est située dans des locaux annexes. Les enfants inscrits sur les groupes d'animation n'ont donc pas suffisamment de temps pour s'y rendre et en profiter</li> <li>- Manque de locaux : urgence de construire des locaux pour les périscolaires et de loisirs et une extension de la salle de restauration</li> <li>- Salle de restauration bruyante quand elle est pleine et grosse chaleur constatée</li> <li>- L'ouverture des accueils périscolaires et de loisirs à partir de 7h30 posait problème à certaines familles</li> </ul> <p><b>Accès extérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité : Trop de voitures se garent sur le rond-point ce qui empêche les bus de passer et est peu sécurisant pour les enfants. L'ouverture, pour les parents, du parking enseignant génère des problématiques de sécurité et de stationnement pour les équipes éducatives</li> </ul> <p><b>Personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de recrutement d'animateurs diplômés</li> </ul>

## **Les nouveaux horaires de l'accueil périscolaire matin pour les écoles élémentaire et maternelle :**

De nombreuses familles étaient confrontées à des difficultés de garde entre 7h et 7h30 dû aux horaires des transports en commun.

Une période de test a été mis en place en octobre 2020, avec une ouverture à 7h des accueils périscolaires, mercredis et Alsh mais après bilan le service animation a relevé une présence des enfants à partir de 7h15.

Pour le confort des familles, l'équipe municipale a donc décidé de fixer les nouveaux horaires d'ouverture de l'ensemble des accueils à 7h15 au lieu de 7h30 à partir de janvier 2021.

## **5) Le Diagnostic de l'Education Nationale**

### **Elections pour chaque classe élémentaire de deux délégués avec parité :**

Le lancement de la campagne électorale démarre dès la rentrée de classes.

- Date pour les élections fixée mi-septembre,
- Remise d'une carte électeur à chaque enfant,
- Aménagement de la salle des maitres en bureau de vote : isoloir + urne + bulletins + enveloppe + cartes électorales + listes d'émargement par classe
- Classe par classe, les enfants se rendent au bureau de votre, afin de déposer leur bulletin dans l'urne. Présidente du bureau de vote, la directrice + l'enseignant de chaque classe.
- Dépouillement dans chaque classe

Ce nouveau projet a permis aux enseignants ainsi qu'aux différents services (restauration, périscolaires, accueil de loisirs..) de soumettre en Conseil de délégués de classes, certains sujets ou situations conflictuelles qui sollicitaient le questionnement des différentes équipes : éducatives, animation, municipalité... et permettant ainsi d'anticiper sur d'éventuelles problématiques ou d'y remédier au plus vite.

### **Enquête d'auto-évaluation en 2022 :**

L'école maternelle et élémentaire se sont lancées dans une enquête d'auto-évaluation regroupant les équipes enseignantes autour de questionnaires à destination des différents partenaires et publics :

- ❖ Pôle Enfance/Education, service animation, Atsem, parents, élèves, conseils de délégués et enseignants

Ce diagnostic est très intéressant car il émane d'un travail collectif « enseignants » qui parallèlement au diagnostic établi par la municipalité, a permis de mettre en lumière les points forts mais aussi les points à améliorer sur les temps de l'enfant :

Les points forts	Les points d'attention
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bonne relation avec les différents partenaires</li> <li>✓ Moyens financiers et matériels alloués par la municipalité</li> <li>✓ Présences d'intervenants pour les activités écologiques, artistiques et sportives</li> <li>✓ Familles concernées par la scolarité de leur enfant</li> <li>✓ Présence d'un RASED</li> <li>✓ Bonne communication avec les parents</li> <li>✓ Une majorité d'enfants apprécie manger à la cantine</li> <li>✓ Les activités proposées par l'équipe d'animation sont diversifiées et plébiscitées par les enfants</li> <li>✓ Présence d'animateurs, sur le temps de la restauration, afin de garantir un cadre rassurant pour les enfants</li> <li>✓ Les parents et les enfants apprécient l'autonomie induite par le « self-service » en élémentaire et découverte de nouvelles saveurs</li> <li>✓ Amélioration de la communication entre équipe d'animation/équipe enseignante sur les événements du midi (13h20/13h30 : passation des informations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Relations / communication entre équipes animation/enseignante sur les temps périscolaires : passation des informations</li> <li>✓ Présentation des différentes équipes à chaque rentrée</li> <li>✓ Harmoniser les règles de l'école avec les équipes animation et restauration pour une meilleure cohérence</li> <li>✓ Présentation des horaires de transition entre les temps scolaire et périscolaire (départ et retour cantine et le soir)</li> <li>✓ Partage des locaux maternels avec les accueils périscolaires (CP/CE1) = matériel non adapté pour les enfants</li> <li>✓ Sensation d'injustice pour les enfants pour l'accès aux activités</li> <li>✓ Sensation de ne pas être écouté par l'adulte encadrant lors des règlements de conflits</li> <li>✓ Temps de restauration trop long en maternelle : faut-il envisager 2 services</li> <li>✓ Richesse du patrimoine peu connue</li> <li>✓ Aménagement de la cour : peu d'ombre. Les enseignants préfèrent conserver une cour sans arbre à cause du sport et de la dangerosité des racines.</li> <li>✓ De moins en moins de bénévoles</li> </ul>

## 6) Les actions à développer

Par la municipalité sur les différents temps de l'enfant
<p><b>Projets :</b></p> <p>Mise en place de projets en lien avec les futurs évènements soutenus par la municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En partenariat avec les commerçants et/ou associations : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Carnaval, Chasse aux œufs, citoyenneté, commémorations, brocante, marché de Noël, évènements sportifs et culturels, bourse aux livres, la grande lessive, etc..</li> </ul> </li> <li>➤ Création d'un conseil municipal des jeunes</li> <li>➤ Découvrir et s'orienter dans la ville et visiter le patrimoine</li> <li>➤ Participation à la journée nationale du vélo à l'école</li> <li>➤ Projet de construction d'une piscine intercommunale : elle pourra être utilisée sur tous les temps de l'enfant</li> <li>➤ Projet de construction de nouveaux locaux pour les accueils périscolaires et Alsh</li> <li>➤ Partenariat à développer avec « Le Domaine de Crécy » : initiation au golf</li> <li>➤ Partenariat à développer avec les artistes locaux</li> <li>➤ Projet « GRAPH » avec un artiste et en partenariat avec les écoles et le collège</li> <li>➤ Projet « PUSH CAR » en partenariat avec d'autres centres de loisirs</li> </ul>

**Sécurité :**

- Une étude est en cours afin de fluidifier la circulation
- Revoir les accès pour les « déposes minutes »
- Augmentation le dispositif « Pédibus » avec la mise en place d'un arrêt supplémentaire

**A la demande des équipes sur le temps de la pause méridienne**

Concertation et réflexion entre les différentes équipes et la municipalité afin d'assurer le bien-être des enfants sur le temps de la restauration.

En élémentaire, l'équipe éducative propose de :

- Faire un rappel systématique des règles du temps périscolaire en début d'année et pour tous les élèves (activités éventuelles autour de ce point) ;
- Clarifier les conditions d'accès aux activités (démarche déjà engagée, à poursuivre et à étendre à toutes les activités) pour déstresser les élèves à ce sujet
- Que l'équipe d'animation dispose de davantage de salles et d'animateurs ;
- Diminuer le bruit dans la cantine avec la mise en place d'un instrument de musique pour alerter les élèves sur le volume sonore
- Une réflexion de la mairie sur des solutions techniques de diminution du bruit (certains enfants se plaignent de maux de tête et un mal-être)
- Présence des différents responsables lors des réunions de rentrée et rencontres entre équipe enseignante et animation avant chaque rentrée
- Une attention particulière entre enseignants/animation lors de la passation des informations

En maternelle, l'équipe éducative propose de :

- Garantir à chaque enfant un temps de récréation de 30 min en réduisant le temps à table
- Renforcer la transmission des informations entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation
- Un temps de rencontre, en début d'année, entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation ;
- Une attention particulière des équipes enseignante et d'animation concernant la passation des informations sur les temps de transition.

**A la demande des équipes éducatives**

- Apporter une meilleure attribution des locaux maternels afin d'éviter que des élèves d'élémentaire se retrouvent le soir dans les locaux de l'école maternelle
- Que les écoles, durant le temps scolaire, puissent utiliser leurs salles (RASED en maternelle, salle d'intervention pour professionnels extérieurs)
- Développer un partenariat pour inciter les enseignants des deux écoles à exploiter le patrimoine local
- Participer à des projets d'école communs (ex : la grande lessive) de la maternelle au collège
- S'intéresser aux ressources des parents selon leur qualification et/ou compétences de manière ponctuelle en fonction des projets (Musiciens, sculpteurs...)
- Développer un partenariat avec les artistes et artisans de la commune

# IV - Un PEDT 2023/2026 partagé

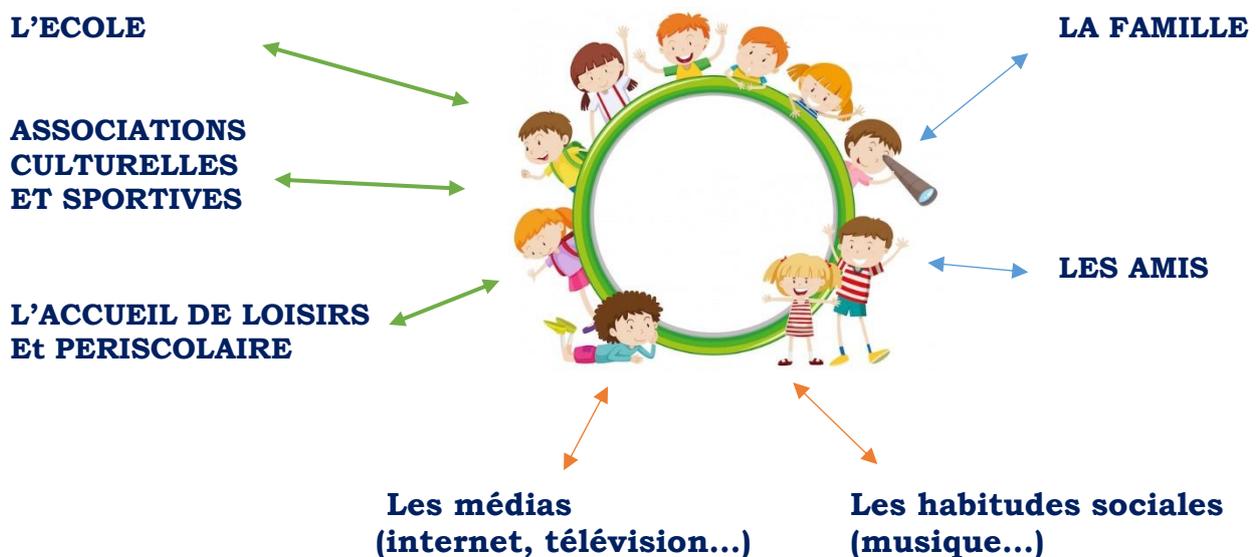
Le PEDT a été présenté et élaboré pour une durée de trois ans 2022/2025, révisable annuellement par avenant. L'année 2020/2021 et 2022 a été une année de travail de rédaction du projet et de réunions avec les différents services et écoles.

Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation et sera en conséquence amendé pour l'année scolaire suivante en fonction du bilan qui en aura été tiré.

Le PEDT adaptable à la réalité locale, vise à mobiliser toutes les ressources du territoire. Il s'appuie sur les activités déjà mises en place par les services municipaux concernés, ainsi que sur les autres offres éducatives existantes sur le territoire. Il se traduit par :

- La mise en cohérence des différents temps de l'enfant sur le territoire
- La mise place d'un cadre et d'une méthode à la concertation (objectifs partagés)
- La coordination des acteurs éducatifs pour organiser les actions

L'Enfant doit être abordé dans sa globalité, il n'est pas uniquement celui de ses parents, un élève, un sportif ou un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut prétendre accompagner qu'une part de lui. Chaque enfant est différent, même au sein d'un collectif, il importe de se soucier des individualités.



## 1) OBJECTIFS DU PEDT 2023/2026

### A) Les objectifs principaux

- continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire (périscolaire et extrascolaire) selon l'article R551-13 du code de l'éducation.
- offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la continuité et cohérence entre temps scolaires, temps périscolaires et temps extrascolaires.

- Accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents, afin de permettre d'avoir une vue d'ensemble sur son emploi du temps et de mieux respecter son rythme.
- Continuer d'offrir gratuitement aux élèves de l'école élémentaire des animations sur le temps de la pause méridienne et de développer des actions dans le cadre de la sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire.
- Continuer à développer des animations ponctuelles pour les enfants de maternelle sur le temps de la pause méridienne.

## **B) Les objectifs pédagogiques des différents accueils**

- Continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire (périscolaire et extrascolaire) selon l'article R551-13 du code de l'éducation
- Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs
- Garantir la qualité des activités proposées
- Aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Permettre l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs en particulier les enfants en situation de Handicap
- Favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant pour qu'il devienne un adulte responsable et autonome mais aussi un membre actif, critique et solidaire dans la société.

## **C) Les objectifs opérationnels des écoles**

Depuis la rentrée scolaire 2020, les acteurs intervenant autour de l'enfant ont intégré la réunion de rentrée : directeur d'établissement scolaire, coordinateur, directeur des accueils périscolaires et de loisirs, parents d'élèves élus, service restauration, Atsem, intervenant sportif, associations, avec pour objectif de travailler sur la transversalité entre partenaires sur le territoire.

### **ECOLE MATERNELLE :**

---

**Orientation n°1 :** Améliorer la compréhension et l'attention.

*Objectifs opérationnels :* - Enrichissement lexical dans le vocabulaire des enfants  
- développer l'enseignement explicite de la compréhension

**Orientation n°2 :** Mettre en place une cohérence entre les différentes activités physiques au cours du cycle

*Objectifs opérationnels :* - Améliorer la diversité des activités proposées  
- S'orienter dans l'espace  
- Jouer à des jeux d'opposition

**Orientation n° 3 :** Résoudre des problèmes

*Objectifs opérationnels :* - Construction du nombre par la résolution de problèmes  
- Résoudre des problèmes numériques

## **ECOLE ELEMENTAIRE :**

---

**Orientation n°1 :** Améliorer les compétences en lecture compréhension

**Objectifs opérationnels :** - Mise en place d'activités spécifiques sur la lecture à haute voix  
- développer l'enseignement explicite de la compréhension

**Orientation n°2 :** Améliorer les compétences en résolution de problèmes

**Objectifs opérationnels :** - Structurer les procédures de résolution au sein de l'école  
- Mettre en œuvre des dispositifs pour la réussite de tous en résolution de problèmes.

**Orientation n°3 :** Veiller ensemble à la santé et la sécurité des élèves

**Objectifs opérationnels :** - Acquérir les bons réflexes pour circuler en autonomie à vélo.  
- Mettre en œuvre l'aisance aquatique  
- Mettre en œuvre les 30 minutes d'AP quotidiennes

## **2) PARTENAIRES DU PROJET ET ACTEURS**

**Les partenaires et acteurs engagés dans le Projet éducatif de territoire :**

La collectivité  
La direction des accueils périscolaires et de loisirs  
Les directeurs et enseignants des écoles  
Les familles  
Les partenaires associatifs  
La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Seine et Marne  
Les services de l'Education Nationale de La Ferté Sous Jouarre  
Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)  
Les associations culturelles, sportives, sociales et artistiques  
Les associations de parents d'élèves.  
Les commerçants

## **3) LES DIFFERENTS DISPOSITIFS**

- Nos structures sont déclarées en Accueils Collectifs de Mineurs auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dont le numéro d'agrément est le : 29412.
- La PSU « Convention d'objectifs et financement » entre la collectivité Territoriale et la Caisse d'Allocation Familiale dont les numéros de conventions sont :  
N° 201400613 pour la périscolaire / Asre  
N° 201400614 pour l'extrascolaire
- Convention Bipartite d'objectifs et de financement : CAF/Collectivité Territoriale

## 4) LE COMITE DE PILOTAGE

Coordonnatrice du projet :

TEIXEIRA Sylvie, Rédacteur Principal

Responsable du Pôle Education/Enfance

Téléphone : 01 64 63 97 47 / 07 61 75 17 71

[sylvie.teixeira@crecylachapelle.eu](mailto:sylvie.teixeira@crecylachapelle.eu)

Création d'un comité de pilotage (COFIL) présidé par Madame la Maire ou son Adjoint en charge de ce secteur

Il sera piloté par les membres de la commission « Education/Enfance/Jeunesse » et les responsables de services.

Le COFIL sera l'organe central de réflexion et de concertation afin d'assurer le suivi du PEDT :

- ❖ Elus de la Commission
- ❖ Coordonnateur et Responsable du Pôle Education/enfance
- ❖ Coordonnateur pédagogique des services périscolaires et extrascolaires
- ❖ Directrices des écoles
- ❖ Présidents des associations de parents d'élèves et/ou les parents élus

## V - Mise en œuvre du PEDT 2023/2026

---

Pour la mise en œuvre du nouveau PEDT, le comité de pilotage s'est appuyé sur :

- Diagnostic des actions menées sur la commune en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire durant l'année 2020, 2021 et 2022 (en page 11 et 12)
- Dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires : éducatifs, parents d'élèves, enseignants, services municipaux
- Diagnostic réalisé par l'équipe enseignante des écoles maternelle et élémentaire dans le cadre d'une évaluation des écoles (en page 12 à 14)

## 1) RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES

NOMS	SECTEUR	ROLES	DIPLOMES
<b>Amandine MEDINGER</b>	2 secteurs	<b>Directrice ALSH et périscolaire</b>	<b>Adjoint d'animation 1ère classe BAFA/BAFD</b>
Elsa CZAJKOWSKI	2 secteurs	<b>Directrice adjointe ALSH et périscolaire</b>	BAFA BAFD en cours
Edwige COLMAIRE	Maternelle	Référente de secteur maternelle Périscolaire/ALSH/mercredis Secteur petite section	Non diplômée
Noémi DUBUS	Maternelle	Périscolaire/Mercredis/ALSH Secteur petite section	CAP petite enfance
Marie ZIBANI	Maternelle	Périscolaire et Mercredis Secteur moyenne/grande section	BAFA
Lydia SIMON	Maternelle	Périscolaire soir et mercredis Secteur petite section	ATSEM
Lassana KEITA	Maternelle	Périscolaire/mercredis/ALSH Secteur moyenne/grande section	BAFA
Cédric GELOTO	Elémentaire	Référent secteur élémentaire Périscolaire/mercredis/ALSH	BAFA
Adeline SCIARANI	Elémentaire	Référent secteur élémentaire Périscolaire/mercredis/ALSH	BAFA
Sandra SIMON	Elémentaire	Périscolaire et Mercredis Secteur CP/CE1	BAFA
Karim TALHA	Elémentaire	Périscolaire et Mercredis Secteur CP/CE1	Stagiaire BAFA
Kevin KIENDI	Elémentaire	Périscolaire et Mercredis Secteur CE2/CM1/CM2	BAFA BAFD en cours

Il s'agit de l'équipe en place à la rentrée 2022 et peut donc évoluer en fonction des besoins.

La structure accueille occasionnellement des stagiaires BAFA.

Elle accueille aussi des stagiaires Ecoles et des élèves en école d'ASSP et AEPA pour des stages conventionnés mais ils ne sont pas pris en compte dans les effectifs encadrants.

## 2) RESSOURCES FINANCIERES

Afin de permettre aux différents services de fonctionner, chaque année un budget distinct est étudié par la commission des affaires scolaires pour l'ensemble des accueils périscolaires du matin, soir, mercredi et extrascolaires.

Il est proposé au vote du conseil municipal et varie en fonction des besoins et du nombre d'enfants. Pour 2022, le budget était le suivant :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES 2022</b>					
Articles		ALSH	PERI	MERCREDI	TOTAL
011	Charges à caractère général	33 750.00	24 710.00	24 940.00	83 400.00
012	Charges de personnel	171 000.00	116 700.00	69 900.00	357 600.00
<b>TOTAL</b>		<b>204 750.00</b>	<b>141 410.00</b>	<b>94 840.00</b>	<b>441 000.00</b>

Notre partenaire CAF apporte une aide au financement de nos accueils :

<b>RECETTES PREVISIONNELLES 2022</b>					
Articles	Désignation	ALSH	PERI	MERC	TOTAL
70	<b>Produits des services</b>	<b>55 000.00</b>	<b>70 000.00</b>	<b>37 500.00</b>	<b>162 500.00</b>
7066	Redev. Services à carac. Social	38 000.00	70 000.00	35 000.00	143 000.00
7067	Red. Serv. Périscolaires et ens.	17 000.00	0.00	2 500.00	19 500.00
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>27 000.00</b>	<b>45 000.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>97 000.00</b>
7473	Subventions département	0.00	0.00	0.00	0.00
74748	Participations autres communes	10 000.00		7 000.00	17 000.00
7478	Autres organismes (CAF) PSO	17 000.00	45 000.00	18 000.00	80 000.00
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>82 000.00</b>	<b>115 000.00</b>	<b>62 500.00</b>	<b>259 500.00</b>
	<b>DEFICIT à la charge de la collectivité</b>	<b>122 750.00</b>	<b>26 410.00</b>	<b>32 340.00</b>	<b>181 500.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>204 750.00</b>	<b>141 410.00</b>	<b>94 840.00</b>	<b>441 000.00</b>

### 3) ORGANISATION GENERALE

#### A- Les écoles concernées

- Maternelle : A la rentrée 2022, l'école compte 7 classes et 165 enfants scolarisés
  - Elémentaire : A la rentrée 2022, l'école compte 15 classes et 387 enfants scolarisés
- Horaires identiques sur les deux structures : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30 sur 4 jours

#### B- Les accueils de mineurs

- Nos accueils de loisirs sont déclarés auprès de la SDJES et les taux d'encadrement fixés réglementairement sont appliqués :

##### **Encadrement actuel sans PEDT**

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants pour les plus de 6 ans à partir de 5h de fonctionnement donc pour les accueils de loisirs et les mercredis

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants pour les plus de 6 ans à pour un accueil inférieur à 5h donc pour nos accueils périscolaires

## ***Encadrement après validation du PEDT***

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 14 enfants pour les plus de 6 ans à partir de 5h de fonctionnement donc pour les accueils de loisirs

1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 18 enfants pour les plus de 6 ans pour un accueil inférieur à 5h donc pour nos accueils périscolaires.

## **C- Les temps de prise en compte dans le PEDT**

Les accueils périscolaires matin, soir, mercredi et vacances scolaires :

### **Sur périscolaire matin : de 7h15 à 8h45**

<b>Moins de 6 ans</b>	<b>Plus de 6 ans</b>
1 BAFD (Amandine ou Elsa) 2 BAFA (Marie et Lassana) 1 CAP petite enfance (Noémi)	1 BAFD stagiaire (Kevin) 3 BAFA (Cédric, Adeline et Sandra) 1 BAFA stagiaire (Karim)

### **Sur périscolaire soir : de 16h30 à 19h00**

<b>Moins de 6 ans</b>	<b>Plus de 6 ans</b>
1 BAFD (Amandine) 1 BAFD stagiaire (Elsa) 2 BAFA (Marie et Lassana) 1 CAP petite enfance (Noémi) 1 non-diplômé (Edwige) 1 ATSEM (Lydia)	1 BAFD stagiaire (Kevin) 3 BAFA (Sandra, Cédric et Adeline) 1 BAFA stagiaire (Karim)

### **Sur animation du midi : de 11h40 à 13h20**

Elémentaire uniquement :

- 1 BAFD (Amandine)
- 2 BAFD stagiaire (Elsa et Kevin)
- 4 BAFA (Sandra, Marie, Lassana et Adeline)
- 1 BAFA stagiaire (Karim)
- 1 non-diplômé (Edwige)
- 1 adjoint technique (Marie-Noelle)

### **ALSH vacances/mercredis : de 7h15 à 19h00**

Toute l'équipe est présente le mercredi

Pour les vacances scolaires, l'équipe est disponible et prévue avec une présence d'au moins 50% sur les semaines de vacances afin de leur permettre de poser des congés. Les animateurs sont présents en fonction du nombre d'enfants inscrits par les familles.

## **D- Les effectifs**

<b>Accueils périscolaires</b>	<b>MATERNELLE</b>		<b>ELEMENTAIRE</b>			<b>MERCREDI</b>
	Matin	Soir	Matin	Soir	18/19h	7h15 à 19h
Nombre moyen d'enfants présents	40	50	50	70	60	40 maternels 48 élémentaires

Le tableau ci-dessus présente une moyenne d'enfants présents dans les différents accueils périscolaires : matin / soir et mercredi.

A noter que quelques parents récupèrent leurs enfants dès 18h à l'accueil périscolaire et qu'au même moment, les enfants de l'étude surveillée sont récupérés par les animateurs. Les effectifs restent donc stables jusqu'à 18h30, heure où la grande majorité des parents récupèrent leurs enfants.

<b>Accueils de loisirs maternel</b>	<b>Hiver</b>	<b>Printemps</b>	<b>Juillet</b>	<b>Aout</b>	<b>Toussaint</b>
Nombre moyen d'enfants présents	24	36	36	24	24

<b>Accueils de loisirs élémentaire</b>	<b>Hiver</b>	<b>Printemps</b>	<b>Juillet</b>	<b>Aout</b>	<b>Toussaint</b>
Nombre moyen d'enfants présents	36	36	48	36	36

Le tableau ci-dessus présente une moyenne d'enfants présents dans les différents accueils de loisirs. Ces effectifs tiennent compte des enfants des communes ayant signées la convention avec notre commune.

## VI- PLAN MERCREDI

---

La commune de Crécy la chapelle souhaite inscrire son Plan Mercredi dans la démarche globale de son Projet Educatif Territorial 2023/2026.

Déjà en place depuis la rentrée 2022, ce nouveau dispositif, Plan Mercredi, dont nous demandons la labellisation, va favoriser la mise en œuvre des ateliers spécifiques de découvertes et de qualité pour les maternelles et les élémentaires au sein de nos accueils du mercredi.

L'approbation de ce projet par l'ensemble de nos instances et partenaires, engendrera, avec notre partenaire CAF, la labellisation avec signature d'une convention « Plan Mercredi »

Afin de construire son nouveau PEDT avec Plan Mercredi, la commune a déjà engagé depuis 2021, un travail de concertation avec les partenaires et acteurs (parents élus, directeurs d'animation, directeurs d'école, enseignants).

Les différentes concertations ont permis de relever :

Des points positifs suivants :

---

- une satisfaction des familles par rapport aux activités organisées pendant les temps périscolaires et à la présence de directeurs d'animation sur chaque site,
- meilleure prise en compte des environnements (familiaux/sociaux..),
- meilleure prise en charge des enfants porteurs de handicap avec l'embauche d'animateurs supplémentaires et selon les besoins de certains enfants (hyperactif ...), une baisse du nombre d'enfants dans le groupe afin de soulager l'animateur et mieux accueillir les enfants

Des points négatifs à améliorer :

---

- une insatisfaction de l'équipe d'animation concerné le manque de locaux
- une insatisfaction des familles par rapport aux inscriptions et à la capacité d'accueil dans les temps Mercredis
- importance de développer une meilleure articulation :
  - des temps (scolaire/périscolaire/extrascolaire)
  - des transitions (Ville/Education nationale)
  - des passages de vie (petite enfance/enfance/adolescence)
  - des environnements (familiaux/sociaux/culturels)

Des réflexions spécifiques à poursuivre le mercredi :

---

- l'accueil et de la prise en compte des élèves en situation de handicap
- le renforcement de la cohésion de l'ensemble des acteurs
- le développement du partage de bonnes pratiques
- plus d'échanges avec les équipes enseignantes
- plus de projets communs
- plus d'implication de la vie associative
- permettre l'accès au gymnase et terrain synthétique
- développer les stages multi-sports (mercredi et vacances) : tennis, basket, football, pétanque, VTT, canoé, randonnée pédestre, etc... selon un planning défini

## 1) LES OBJECTIFS VISES PAR LE PLAN MERCREDI

### **Axe 1 - Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant**

La commune s'efforce de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de :

- garantir la continuité éducative entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école, dans les accueils de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles.
- offrir un parcours éducatif cohérent de qualité en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire. Le but étant de l'aider à « GRANDIR »

#### **a) Mettre en cohérence les projets d'écoles et projets pédagogiques de l'accueil de loisirs**

La commune met en place des actions de partenariats et complémentaires telles que :

- ✓ Présence de la direction animation aux Conseils d'écoles selon l'ordre du jour ;
- ✓ Soutenir et encourager la présentation des projets d'école aux équipes d'animation ainsi que la présentation des projets pédagogiques aux équipes enseignantes ;
- ✓ Développer le travail partenarial avec l'Education nationale dans le cadre d'axes spécifiques autour du Projet Educatif Territorial ;
- ✓ Faciliter les liens et les rencontres au travers d'activités entre niveau primaire et collège dans le cadre du cycle 3 (rencontres musicales et sportives) ;
- ✓ Porter une réflexion autour de l'élaboration d'une convention d'occupation des locaux définissant les responsabilités de chacun, lors des temps de transition entre temps scolaire et périscolaire

#### **b) Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires**

La commune proposera de nouvelles thématiques pour la mise en place de projets communs sur les temps scolaires et périscolaires afin de renforcer la cohérence, la complémentarité entre les actions proposées et les attendus des programmes scolaires.

***L'objectif sera de permettre aux enfants de faire davantage de lien entre les contenus scolaires et les sensibilisations pratiques proposées par les services municipaux, afin qu'ils puissent y mettre du sens dans une logique de progression.***

Dans le cadre de groupes de travail, des thématiques prioritaires sont définies :

##### ➤ **parcours citoyenneté :**

- L'éco-citoyenneté : travail sur le tri et la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire
- Vivre ensemble (estime de soi, égalité fille-garçons, respect des différences, empathie...)

##### ➤ **parcours éducation artistique et culturelle :**

- Le patrimoine local

##### ➤ **parcours éducation à la santé :**

- Hygiène et équilibre alimentaire, avec un axe renforcé sur l'activité physique pour les élémentaires

### **c) Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation**

Des actions ont déjà été menées :

- Des échanges sur la journée du mercredi ont eu lieu dans le cadre de la construction du nouveau PEDT ;
- Des projets complémentaires sont proposés par le service des activités périscolaires en accord entre le directeur d'animation et les directeurs d'école (projet permaculture, citoyenneté, etc.)

La volonté de poursuivre et renforcer cette collaboration par :

- La mise en place des temps d'échanges quotidiens entre les équipes enseignantes et l'équipe d'animation, afin de faciliter les transitions entre les temps scolaires et les temps périscolaires ;
- La mise en place de temps d'échanges entre les équipes enseignantes et des équipes d'animation, afin de favoriser une collaboration de qualité sur différents points dont des thématiques communes.

## **Axe 2 - L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

La commune de Crécy-la-Chapelle s'efforce de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire.

### **a) Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap**

#### **Locaux école maternelle :**

Travaux d'agrandissement, de rénovation et d'aménagement réalisés à l'école « Les promenades ». Elle répond parfaitement aux normes handicapées.

#### **Locaux école élémentaire :**

L'école élémentaire « l'eau vive » dispose d'un ascenseur.

L'équipe éducative comprend 1 AVS (assistante de vie scolaire) + AESH (aide éducative spécialisée handicap)

Actuellement 5 dossiers MDPH (maison départementale pour les handicapés) sont en vigueur et un dossier est en cours de confirmation.

#### **Locaux Accueils de loisirs :**

Ils répondent aux normes handicapées (ascenseur, toilette, rampe...)

En 2013, les salles d'activités ont bénéficié d'une rénovation avec l'ajout d'une toilette « handicapés ».

En 2021, le bloc sanitaire enfants, qui ne répondait plus aux normes, a été refait à neuf. A ce jour, aucun enfant porteur de handicap présent à l'accueil de loisirs mais en cas d'inscription, un budget est prévu pour l'embauche d'un animateur supplémentaire.

Grace à l'initiative et au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, la commune a embauché un animateur supplémentaire afin d'accompagner 4 enfants (détail ci-après) demandant une prise en charge spécifique sur les temps d'accueils dont les mercredis.

- Accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir, mercredis et accueils de loisirs) :

- ❖ 3 enfants en situation de handicap et diagnostiqués par la MDPH avec versement d'une allocation AEEH
- ❖ 1 enfant ayant un dossier MDPH / SESSAD
- ❖ 3 enfants ayant un PAI, qui peuvent nécessiter d'une vigilance accrue de la part des animateurs (allergies... etc.)
- ❖ Neuf enfants en « situation difficile », pour certains non reconnus handicapés, mais le plus souvent ayant des problèmes de comportement demandant une prise en charge renforcée par les animateurs

La directrice des accueils de loisirs et son adjointe sont les référentes sur ce projet handicap. Elles sont totalement engagées sur un travail de diagnostic, en partenariat avec l'équipe d'animation et l'équipe éducative, avec pour objectif de réaliser un bilan des besoins spécifiques pour les enfants en situation de handicap présents dans nos différents accueils.

### **b) La place des parents**

L'avis des familles sur les activités et projets proposés seront recueillis notamment par le biais des comités de suivi du PEDT, de questionnaires et temps d'échanges.

Les parents, les représentants de parents d'élèves ainsi que l'association des parents d'élèves sont très présents sur les différents temps d'accueil de l'enfant :

#### **Ecole maternelle/élémentaire :**

Les parents sont associés aux différentes manifestations proposées au sein de l'école.

#### **ALSH :**

L'accueil de loisirs de Crécy la chapelle organise des rencontres parents/équipe d'animation. Un buffet est préparé par les enfants pour les parents chaque fin de cycle. Un spectacle est réalisé par les enfants de l'accueil de loisirs et chaque parent apporte une spécialité culinaire de son choix. C'est un moment privilégié, permettant aux parents de faire connaissance entre eux et d'aborder divers sujets avec l'équipe d'animation dans une ambiance festive.

### **c) Développer la mixité sociale**

La commune de Crécy-la-Chapelle :

- propose une tarification des prestations périscolaires différenciées et déterminées selon les revenus des familles
- accepte les enfants de communes avoisinantes, ayant signé une convention de partenariat avec la commune de Crécy-la-Chapelle

### **d) Mettre en place une politique d'information des familles**

La commune met à la disposition des familles sur le site de la commune, les réseaux sociaux et le portail familles :

- des informations concernant les modalités d'inscriptions pour les différents temps périscolaires et extrascolaires
- le règlement intérieur des différents services
- les projets pédagogiques des accueils périscolaires et Alsh
- le projet éducatif
- le projet éducatif de territoire

De plus, l'association des parents d'élèves relaie les informations Via leur groupe « parents ».

Des rencontres « soirées portes ouvertes pour des temps d'échanges » seront remises en place chaque veille de vacances, entre les familles et l'équipe d'animation. Les familles sont également intégrées, via leur participation à des ateliers thématiques, à la journée du mercredi dans le cadre de l'évaluation du PEDT.

D'autres actions destinées à informer les familles vont se développer davantage :

- Réalisation de supports numériques annonçant les activités proposées le mercredi mais aussi des retours sous formes : Articles, images et reportages
- Continuer à organiser des manifestations, rencontres et expositions

### **Axe 3 - Mettre en valeur la richesse du territoire**

Le territoire Créçois dispose d'une situation géographique permettant aux animateurs de proposer des sorties sociales, culturelles et sportives (Pré-Manche, la Mairie, les Promenades, le jardin potager...) et d'un patrimoine historique important jusque-là peu exploité par nos enfants.

Dans l'objectif d'enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires, la commune souhaite développer son partenariat avec des associations locales et/ou extérieures :

- les commerçants (Association Acacia) avec l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs et programmer des visites de son patrimoine historique.

#### **a) Construire des partenariats avec les associations sportives et culturelles**

L'objectif est de permettre, sous forme de partenariat, la mise en place des projets communs afin que chaque enfant puisse accéder à des activités culturelles et sportives sur les temps du mercredi, de découvrir son territoire, ses institutions et son patrimoine historique et culturel :

- Le Club de tennis propose un partenariat avec le prêt du terrain et de leur matériel
- Les artistes locaux seront sollicités pour des ateliers culturels (Le Moulin Jaune..)
- Partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre d'ateliers pour le soutien à la parentalité
- Partenariat avec le Club de pétanque
- Partenariat avec l'office du tourisme dans le cadre d'un parcours citoyens : *visite de la « Vallée des peintres »*
- Redynamiser la vie locale en créant des espaces de loisirs encadré par l'équipe d'animation lors de manifestations (fêtes de fin d'année, Carnaval ...)
- Création d'ateliers « lecture » permettant aux enfants d'accéder à la bibliothèque municipale
- Utilisation du gymnase municipal et des terrains extérieurs
- Projet « push car » prévu en partenariat avec d'autres communes
- Projet commun « Graph » avec le collège et éventuellement l'EPHAD = Le but étant de créer une identité commune des différents établissements

Il conviendra de définir des objectifs, des résultats, des engagements attendus et de les formaliser à travers d'une convention.

L'animation du partenariat sera suivie par la mise en place de rendez-vous réguliers, d'échéances et d'outils de communication.

## **b) Impliquer les habitants et les commerçants dans les projets pédagogiques**

En 2021, la collectivité a mis en place un projet intergénérationnel impliquant les habitants et les commerçants sur le thème de la permaculture.

Face au succès du projet, la commune va continuer de développer d'autres actions :

- Halloween (un défilé, un concours de costume, fabrication de la soupe traditionnelle...etc).
- Participation à la fête de la musique (ex : karaoké avec les enfants).
- Fabrication des pizzas (chaque partira avec sa propre fabrication).
- Participation à l'action environnementale avec l'association Eco d'1geste.
- Implication et partage, avec les habitants, des connaissances du potager de l'accueil de loisirs (le labour, désherbage, plantation, etc..).
- Ateliers de décorations pour les vitrines des commerçants en fonction des thèmes annuels.

## **Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité**

La commune poursuit sa politique éducative permettant à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, manuelles, sportives, scientifiques, numériques, techniques, mentales, citoyennes, artistiques, etc...

### **a) Construire des activités de loisirs et de découvertes sous formes de thématiques diversifiées**

L'accueil de loisirs a recruté de personnel formé et qualifié dans les domaines de l'animation : Une dizaine d'animateurs présents les Mercredis dont :

1 animateur « artiste spécialisé dans le domaine de la danse »

1 animateur « arbitre officiel de Basket-Ball »

1 animateur qualifié « entraînement Football américain (Flag) non équipé

1 animateur avec une qualification d'aide-soignante

L'objectif de ces journées étant de permettre aux enfants d'accéder à des activités de qualité répondant à leurs besoins.

Des réunions de préparation ont lieu chaque semaine entre les équipes d'animation.

Elles sont spécifiques à l'organisation de la journée du mercredi et des échanges de compétences, permettant aux animateurs de se former.

### **b) Les activités s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant**

Le travail de concertation permet une meilleure articulation des transitions concernant les temps de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc...). L'évaluation du précédent PEDT a montré l'importance d'avoir une pause méridienne de qualité et coordonnée entre les différents acteurs. Il s'agit d'un temps au cours duquel des professionnels (aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, animateurs) composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

Les objectifs étant de :

- développer l'aspect éducatif des enfants en les accompagnant vers plus d'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne
- les sensibiliser à la découverte du goût (par exemple le mercredi les animateurs mangent à table avec les enfants), en leur proposant des activités et des ateliers et en les sensibilisant à une démarche écoresponsable.

Il sera proposé des activités en lien avec les projets d'animations sur plusieurs cycles.

Le précédent PEDT attachait déjà une grande importance à l'organisation de la journée des enfants en fonction de leur rythme, de leurs besoins et de leurs attentes.

Dans son nouveau PEDT, la commune souhaite poursuivre le développement d'actions allant dans ce sens et ainsi :

- Mettre en place des activités fondées sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins exprimés.
- Permettre à l'enfant d'avoir des temps de concertation ;
- Proposer des ateliers éducatifs et groupes de travail avec les parents, les associations, la population, les seniors, afin de construire des parcours.

Les activités sont organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter la progression pédagogique de l'enfant (spectacle, objets, jeux, livres, tournois, œuvre artistique, etc.).

Une attention particulière pour finaliser les cycles d'activités sera apportée par un temps fort (ex : portes ouvertes, spectacles, expositions) de restitution à la fois valorisant pour les enfants, les familles, les acteurs et partenaires.

## **2) EVALUATION DU PEDT / PLAN MERCREDI**

L'évaluation du PEDT constitue, comme toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires et elle est nécessaire pour une cohérence de la politique éducative.

- Des réunions avec les différents acteurs seront organisées tout au long de la mise en œuvre du PEDT.
- Les membres du comité de pilotage se réuniront avant l'été afin de réaliser un bilan de l'année scolaire et préparer la Rentrée.
- Une commission « Education/Enfance » spécifique « PEDT / PLAN MERCREDI » sera mis en place à la rentrée des classes afin de rappeler les objectifs et définir les actions à mettre en œuvre (dont celles indiquées pages 13/14)

Composition de la Commission « Education/Enfance » :

- Les Membres du Comité de Pilotage :
  - ❖ Elus de la Commission
  - ❖ Coordonnateur et Responsable du Pôle Education/enfance
  - ❖ Coordonnateur pédagogique des services périscolaires et extrascolaires
  - ❖ Directrices des écoles
  - ❖ Présidents des associations de parents d'élèves et/ou les parents élus
- Les Maires adjoints à la Culture, aux Sports, Handicap

Un bilan des actions menées au regard des objectifs éducatifs n'est pas suffisant car ce projet est un outil indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- ✓ Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du projet,
- ✓ Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet sur la réussite éducative des enfants,
- ✓ Pour avoir une analyse critique du projet en déterminant les points forts et les points faibles, comme déjà réalisée lors du diagnostic.

L'évaluation de la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi sera donc :

❖ **Déclinée** en fiches actions avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation reprenant les objectifs et les actions mises en œuvre indiquées dans le PEDT :

- ✓ continuité éducative entre les différents projets (scolaires et périscolaires),
- ✓ assurance de la continuité, la complémentarité et la cohérence entre les différents temps éducatifs au travers d'une coopération renforcée entre les acteurs,
- ✓ taux de participation sur les temps périscolaires et extrascolaires (inscriptions, annulations...) permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs,
- ✓ analyse de la fréquentation des lieux qui auront été utilisés (bibliothèque, école de musique ...),
- ✓ analyse des moyens humains et financiers mis en place et ajustement si besoin,
- ✓ sensibilisation à la découverte du goût et aux gestes écoresponsables avec mise en place d'ateliers,
- ✓ offre éducative diversifiée correspondant à chaque tranche d'âge, un planning sera défini en amont,
- ✓ favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives .., en particulier les enfants en situation de handicap,
- ✓ garantir la qualité des activités proposées répondant aux objectifs,
- ✓ développer les partenariats (habitants, commerçants, associations, famille...),
- ✓ s'assurer de l'épanouissement personnel de chaque enfant pour qu'il devienne un adulte responsable et autonome mais aussi un membre actif, critique et solidaire dans la société,
- ✓ amélioration /renfort de la communication avec les parents et les échanges avec les autres acteurs de l'éducation par le biais de mailings, affichage, réseaux sociaux...

Tout au long de l'année, des bilans de satisfaction récoltés auprès des enfants, des familles, des intervenants, des associations et des enseignants..., permettront de maintenir un niveau satisfaisant et de remédier sans attendre aux éventuels désagréments ou problèmes d'organisation.

❖ **Formulée** sous forme de constats qui émanent des différentes concertations, permettant d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels fixés dans le PEDT, mesurer l'écart entre le projet et sa réalisation et enfin identifier les atouts à pérenniser et les axes d'amélioration qui seront pris en compte dès l'année scolaire suivante afin de l'enrichir et/ou de l'ajuster (**grilles d'évaluation en annexes 3 et 4**).

### 3) ORGANISATION GENERALE

#### UNE JOURNÉE ORDINAIRE À L'ACCUEIL DE LOISIRS ET MERCREDI ÉLÉMENTAIRE

##### **07h15- 09h00 : Accueil échelonné des enfants**

Accueil chaleureux et individualisé : mise à l'aise de l'enfant et transmission d'informations parents/équipe d'animation.

Les enfants jouent librement dans les coins thématiques (lecture, jeux de construction, ateliers autonome...) ou participent à des ateliers menés (petits jeux, petite activité...)

**7h10** arrivée 2 animateurs : mise en place des tapis/ ateliers (jeux de société ; dessins...)

**7h15** un animateur accueil famille et enfants (gestion listing) et un second gère la salle bleue

**7h40** : arrivée d'un 3<sup>ème</sup> animateur

**8h00** : arrivée du dernier animateur : regroupement des enfants par tranche d'âge. Les enfants du groupe CP/CE1 se rangent pour rejoindre leur salle sur le site de l'école maternelle.

##### **09h30 – 9h50 : Regroupement par groupe (CP/CE1 et CE2/CM)**

Appel, explication de la journée, chant, petits jeux de cohésion, temps et jeux d'expression

**9h50 - 10h20** : Temps libre à l'extérieur (si le temps le permet) : jeu et moment d'échange

**10h20-10h30** : Passage aux toilettes / retour dans les salles

**10h30 - 12h00** : **Activité** : manuelle, sportive, jeux collectifs...

**12h00** : **Temps d'hygiène** : Passage aux toilettes – se laver les mains

##### **12h25 : départ pour la restauration**

##### **12h30 - 13h30 : Repas convivial**

**13h30 - 13h45** : **Retour à l'accueil / Temps d'hygiène** : passage aux toilettes – se laver les mains

**13h45 - 14h15** : **Temps calme** : lecture / jeux calmes

CP/CE1		CE2/CM	
13h45 14h00	Lecture d'une histoire	13h45 14h15	Groupe divisé en deux Salle bleue / salle d'étude : Jeu libre et calme dessin - lecture
14h00 14h35	Jeux libres et calmes dans les coins thématiques de la salle / dessin / lecture libre	14h15 14h45	Regroupement : échanges sous forme de débats sur des sujets proposés par les enfants
14h35 14h45	Rassemblement / temps d'expression		

**14h45 - 16h00** : **Activité** : manuelle, sportive, jeux collectifs, grand jeu...

**16h00 - 16h05** : **Temps d'hygiène** : passage aux toilettes et lavage de main

**16h05 - 16h30** : **Goûter** avec son installation par des enfants volontaires accompagnés d'un animateur

**16h30 - 16h45** : **Temps d'hygiène** : passage aux toilettes et lavage de main

##### **16h30 - 19h00 : Départ échelonné des enfants**

Les enfants jouent librement dans les coins thématiques (lecture, jeux de construction...) ou à l'extérieur.

**18h00** : départ pour l'accueil de loisirs mater.

**18h05** : Arrivée des enfants sur le secteur maternel et accueil des familles

**UNE JOURNÉE ORDINAIRE À L'ACCUEIL DE LOISIRS ET MERCREDI  
MATERNEL**

**07h15 à 09h00 Accueil échelonné des enfants**

Accueil chaleureux et individualisé : mise à l'aise de l'enfant et transmission d'informations parents/équipe d'animation.

Les enfants jouent librement dans les coins thématiques (lecture, dînette, jeux de construction...) ou participent à des ateliers (dessins, gommettes, lecture de compte...)

**08h45** : Ouverture de l'extérieur (si le temps le permet) : Jeux libres

**09h30 : Regroupement par groupe (PS/MS-GS)**

Appel et explication de la journée : Chant, petits jeux de cohésion, temps d'expression.

**10h00 - 10h30 : Temps libre dans la cour ALSH** Jeux extérieurs ou jeux dans les coins thématiques (si mauvais temps)

**10h30 - 11h15 : Activités** (Activité manuelle, jeu collectif, grand jeu...)

**11h15 - 11h25 : Départ pour la restauration**

**11h25 - 11h30 : Temps d'hygiène** : passage aux toilettes et lavage de main

**11h30 - 12h30 : Repas convivial**

**12h30 - 12h35 : Temps d'hygiène** : passage aux toilettes et lavage de main

**12h35 - 13h15** : Retour au centre, temps calme

Préparation sieste pour les petites sections et autres enfants qui le souhaitent.

<b>13h15 - 15h15</b>	Petite section	Coucher, sieste, réveil échelonné, jeux libres
<b>12h45 - 14h00</b>	Moyen-Grande section	<b>Temps calme</b> : lecture, méditation, jeux calmes
<b>14h00 - 15h15</b>	Moyen-Grande section	<b>Activités</b> : Activités manuelles, jeux collectifs, grand jeu...

**15h15 - 15h45 : Temps libre dans la cour ALSH**

Jeux extérieurs ou jeux dans les coins thématiques (si mauvais temps)

**15h45 - 16h00 : Temps d'hygiène** : passage aux toilettes et lavage de main **16h00 - 16h30 : Goûter**

**16h30 - 16h45 : Temps d'hygiène** : passage aux toilettes et lavage de main

**16h45-19h00 : Départ échelonné des enfants**

Les enfants jouent librement dans les coins thématiques (lecture, dînette, jeux de construction...) ou à l'extérieur. Petits ateliers (vélos, dessins, jeux de construction, lecture...) Départ chaleureux et individualisé, transmission d'informations équipe d'animation/parents.

## ***Annexe 1***

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention  
Plan mercredi :**

***COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE :***

***Un accueil de loisirs périscolaires maternels situé au 10 rue de la Chapelle 77580***

**Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la  
convention Plan mercredi :**

***COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE :***

***Un accueil de loisirs périscolaires élémentaires réparti sur deux sites :***

***CP / CE1 sur le site de l'école maternelle au 7-9 rue de la Chapelle 77580***

***CE2 / CM2 sur le site de l'école élémentaire au 1 rue de la Chapelle 77580***

**Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune  
signataire de la convention Plan mercredi :**

-

**Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan  
mercredi :**

***COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE :***

**Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40**

**Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 48**

**Activités :**

X activités artistiques

X activités scientifiques

X activités civiques

activités numériques

X activités de découverte de l'environnement

X activités éco-citoyennes

X activités physiques et sportives

**Partenaires :**

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipe enseignante
- X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- X structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants (en plus des animateurs) :**

- X intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- X intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- X parents
- X enseignants
- X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

## **Planning prévisionnel 2023**

Les activités proposées en 2022 sont reconduites (projet jardin, projet intergénérationnel avec l'EPAHD ...) avec des actions complémentaires citées ci-dessous.

Mise en place de projets en lien avec les futurs évènements soutenus par la municipalité :

- En partenariat avec les commerçants et/ou associations :
  - ❖ Carnaval, Chasse aux œufs, citoyenneté, commémorations, brocante, marché de Noël, évènements sportifs et culturels, bourse aux livres, la grande lessive, halloween, etc..
- Création d'un conseil municipal des jeunes
- Découvrir et s'orienter dans la ville et visite du patrimoine
- Participation à la journée nationale du vélo à l'école
- Partenariat à développer avec « Le Domaine de Crécy » : initiation au golf
- Partenariat à développer avec les artistes locaux
- Projet « GRAPH » avec un artiste et en partenariat avec les écoles et le collège
- Projet « PUSH CAR » en partenariat avec d'autres centres de loisirs
- Projet de construction d'une piscine intercommunale : elle pourra être utilisée sur tous les temps de l'enfant
- Projet de construction de nouveaux locaux pour les accueils périscolaires et Alsh

## Exemples Planning en 2022

### **Nombre d'enfants inscrits sur le temps du midi (+ de 6 ans) :**

Entre 10 et 25 enfants par groupe = Soit une moyenne de 110 à 275 enfants qui participent aux activités à chaque service.

**Jeux collectifs** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) = **En moyenne 25 enfants**. Mise en place de petits tournois par tranche d'âge et plusieurs domaines (sous le préau ou dans le gymnase en fonction du temps).

**BIJOUX ET PERLES** (les jeudis) = **En moyenne 15/20 enfants à chaque séance** (salle périscolaire). Confection de colliers et petits personnages en perles

**JEUX DE SOCIETE** (les lundis et vendredis) = **En moyenne 16 enfants à chaque séance** (lieu : salle périscolaire)

Les enfants peuvent profiter des jeux qu'ils aiment ou en découvrir de nouveaux parmi les nombreux jeux de société que nous possédons

**BIBLIOTHEQUE** (les lundis) = **En moyenne 10 enfants par séance** (lieu : salle de bibliothèque). Atelier percussions

**ATELIER JARDIN** = **En moyenne entre 10 et 20 enfants par séance** (lieu : potager)  
Suivant les besoins du potager, les enfants font l'entretien : désherbage, arrosage...

**ATELIER FILS** (lundi et jeudi) = **En moyenne 15 enfants par séance** (lieu : salle de musique ou cour)

Les enfants apprennent à confectionner des bracelets brésiliens et péruviens.

**ATELIER COLORIAGE** (vendredi) = **En moyenne 20 enfants par séance** (lieu : salle périscolaire)

Pour les enfants souhaitant être au calme et se détendre tout en travaillant la minutie et l'art visuel.

**ATELIER BADMINTON** (lundi) = **En moyenne 20/25 enfants par séance** (lieu : dans la partie herbe de la cour)

Avant ou après le repas, les enfants peuvent accéder aux filets mis en place et jouer, le tout supervisé par l'animateur.

**ATELIER TENNIS DE TABLE** (mardi et vendredi) = **En moyenne 12/15 enfants par séance** (lieu : dans la cour)

Les enfants peuvent venir jouer, faire des petits matchs avant ou après le repas.

**ATELIER THEQUE** (vendredi) = **En moyenne 15/20 enfants par séance** (lieu : herbe dans la cour).

Groupe constitué après le repas et les enfants apprennent les bases du baseball.

La tranche d'âge change selon les semaines.

# Fiche d'évaluation

## PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE (PEDT)

Nom de la collectivité : **CRECY LA CHAPELLE**  
 Le PEDT concerne le territoire de : **CRECY LA CHAPELLE**  
 Nombre d'écoles concernées : **2**  
 Nombre d'élèves : **552**  
 Organisation du Temps Scolaire (OTS) pour les années scolaires du PEDT (4j. ou 4,5j.) : **4 Jours**

### 1. Le comité de pilotage

- Qui compose le COPIL (acteurs concernés) ? :

**Les Membres du Comité de Pilotage défini sur le PEDT**  
**Les Maires adjoints à la Culture, aux Sports, Handicap**

- Combien de fois par an se réunit le comité de pilotage PEDT de votre territoire ?

#### Un comité annuel

- Lors des réunions du comité de pilotage PEDT, quels sont les sujets abordés ?

<b>Thèmes</b>	<i>Jamais abordé</i>	<i>Parfois abordé</i>	<i>Toujours abordé</i>
Le fonctionnement du comité de pilotage			
L'utilisation des locaux			
Les horaires de la semaine (temps scolaire et périscolaire)			
Les temps de transition (école- périscolaire)			
L'articulation entre le projet d'école et le PEDT			
Les objectifs éducatifs et pédagogiques précisés dans le PEDT			
Les acteurs des temps périscolaires			
La prise en compte des élèves en situation de handicap (MDPH ou PAS)			
L'information et la communication aux familles			
La place des parents dans le projet			
Le temps de restauration (pause méridienne)			
Les activités périscolaires (contenus, objectifs pédagogiques, etc.)			
La prise en compte de la mixité sociale			

Les différents partenariats			
Les difficultés financières			
Les difficultés de recrutement			
Les autres difficultés rencontrées			
Les difficultés concernant les locaux			
Autres (préciser)			

## 2. Les objectifs du PEDT

- En quoi les objectifs définis par le PEDT sont-ils articulés avec ceux des projets d'école (continuité éducative) ?

.....

## 3. L'enfant et le jeune au cœur des rythmes

- Les horaires scolaires sont-ils réguliers durant la semaine ?

.....

- L'organisation du temps scolaire respecte pour tous les enfants le temps de la pause méridienne de 1h30 au minimum ? (préciser les horaires)

.....

- Pensez-vous que l'ensemble des horaires scolaires et périscolaires respectent les rythmes chrono biologiques de l'enfant ? (amplitude de présence de l'enfant)

.....

## 4. Les activités périscolaires

- Comment les personnels encadrant les activités périscolaires sont-ils impliqués dans l'élaboration du PEDT ?

.....

- Le PEDT prend-il en compte la diversité et la qualité éducative des activités proposées (artistiques, culturelles, sportives...) sur le territoire ?

.....

- Parmi les différentes thématiques développées dans le cadre du PEDT, quelles sont les plus porteuses ?

.....

- Les effectifs accueillis lors des temps périscolaires ont-ils diminué ou augmenté ?

.....

- La tarification des activités est-elle modulée en fonction des ressources des familles ?

.....

- Quelles sont les difficultés majeures repérées sur les activités et le temps périscolaire :
  - 
  - 
  -

- Quelles sont les points positifs principaux repérés sur les activités et le temps périscolaire :
  - 
  - 
  -

## 4. Evaluation globale du PEDT

- Quelle sont les observations principales à retenir concernant votre démarche PEDT ?

.....  
.....

- Quelles sont les modifications éventuelles qui découlent de cette évaluation, et qui devront être adoptées dans le prochain document ?

.....  
.....

- Quels sont les besoins en termes d'accompagnement et d'outils que vous souhaiteriez obtenir ?

.....  
.....

# Fiche d'évaluation Labellisation Plan Mercredi

Nom de la collectivité : **CRECY LA CHAPELLE**  
Nombre d'accueils de loisirs intégrés au Plan Mercredi **2**  
- De +6 ans : **48**  
- De -6 ans : **40**  
- Mixte : .....

## 1. Complémentarité éducative

- Les axes des projets d'école sont-ils pris en compte dans la conception des activités du mercredi ? :

.....

- Les équipes d'enseignants et d'animation se rencontrent-elles ? Sous quelles formes ?

.....

- Si non, quels sont les freins à la collaboration de ces équipes ?

.....

## 2. Inclusion et accessibilité de tous les publics

- Les enfants en situation de handicap ont-ils été accueillis ? :

.....

- Si non, quelles difficultés avez-vous rencontré pour accueillir ces enfants ?

.....

- Le profil des enfants accueillis est-il diversifié ?

.....

### 3. Inscription du projet sur le territoire

- Les activités du mercredi permettent-elles la découverte du territoire aux enfants ? De quelle manière ?

.....

- Le projet pédagogique des accueils du mercredi prend-il en compte des sorties dans des établissements extérieurs ? (culturelles, sportives, citoyennes ...)

.....

- Quelle est l'implication des habitants et des familles sur les activités du mercredi ?

.....

### 4. Diversité et qualité des activités

- Quelles thématiques ont-été abordées dans la programmation des activités ? :

.....

- Vous semble-t-elle diversifiées ?

.....

- Les activités ont-elles été programmées par cycle ? Si oui, sur des cycles de combien de temps ?

.....

- Les cycles d'activités montrent-ils une progression des enfants ? Si oui quels sont les indicateurs pour mesurer cette progression ?

.....

- Si non, quels sont les freins pour construire des activités par cycle de progression ?

.....

- Les enfants choisissent-ils leurs activités ?

.....